CEA

intervention CHSCT

23 NOVEMBRE 2021

Approbation PV CT du 19 octobre

VOTE ABSTENTION

Les interventions intégrales des OS n'apparaissent pas en fin de PV. Le courrier de FO n'ayant pas été lu en instance n'a pas sa place dans ce PV. Le PV de CT doit retranscrire le plus fidèlement possible la teneur des débats qui se sont tenus en séance

Sujet 1 : Consultation – Nouveau régime indemnitaire

VOTE Abstention : ***pour le moment notre principe d'équité dans les montants IFSE n'est pas retenu mais comme il y a quand même quelques efforts on ne peut voter CONTRE…***

Concernant la réévaluation de l'IFSE :

La CFDT rappelle qu'elle revendique une équité des montants IFSE pour tous les agents. Le législateur ayant fixé des plafonds IFSE pour chaque catégorie de fonction dans la fonction publique d'Etat (12 catégories répertoriées), la CFDT souhaite s'appuyer sur ces proportionnalités. Pour cela elle demande que soit aligné proportionnellement à son plafond chaque IFSE de catégorie des agents de la CeA à savoir 48 % de ces plafonds – ceci pour s'aligner sur les proportions actuelles de la Catégorie A+1, la plus favorablement dotée à ce jour.

La CFDT note les efforts consentis par l'administration et a conscience de la nécessité liée aux contraintes budgétaires d'avancer par étapes dans la revalorisation du régime indemnitaire pour atteindre l'équité demandée. Cependant, dans les propositions faites, la CFDT remarque que 2 groupes de fonction sont en dessous des 30% de leur plafond IFSE : B3=26% et C2=27%, alors que d'autres ont pu bénéficier de revalorisations supérieures à 30% voire avoisinant ou dépassant les 40% comme les B1 ou les A3 par exemple. C'est pourquoi **la CFDT demande que les groupes de fonction B3 et C2 bénéficient**

d'une revalorisation de leur IFSE à AU MOINS 30% de leur plafond IFSE – à noter qu'il s'agit des groupes de fonction des catégories d'agents les plus basses, qui méritent donc que l'on porte une attention particulière dans le contexte économique actuel ! Cette revalorisation a minima à 30% monterait leur IFSE : pour les C2 à 270€ au lieu de 250 et pour les B3 à 367€ au lieu de 320 !

Concernant la répartition des métiers au sein des différents groupes de fonction :

Les travailleurs sociaux, paramédicaux et médicosociaux (Infirmiers, Psychologue, Puéricultrice, Travailleur médico-social, travailleur social, travailleur paramédical, éducateur d'internat…) font partie du groupe de fonction A5. **Nous demandons a minima que ces métiers passent en catégorie A4 et que cette catégorie se voit relever son IFSE de manière réaliste.**

La CFDT rappelle que ce sont des professionnels qui occupent les missions premières dévolues aux collectivités départementales dans le champ de l'action sociale. Elles touchent l'accompagnement des personnes les plus vulnérables sur notre territoire. Ces professionnels engagent leur responsabilité quotidiennement, entre autre, sur le plan pénal. Ils jouissent en outre de formations théoriques solides que la Collectivité doit reconnaître. De plus il s'agit de métiers en tension qu'il est nécessaire de rendre attractifs.

Le différentiel d'IFSE entre les groupes B1 (580€) et A5 (450€) est un message des plus déplorables lancé par l'administration à ses travailleurs sociaux et médicaux, plus qualifiés, plus responsabilisés et soumis à une réalité plus complexe.

La nouvelle direction de la solidarité n'est pas sans connaitre les dangers, parfois les plus extrêmes, auxquels sont soumis ces professions. Après la minute de silence il est temps de passer aux actes !

Pour toutes ces raisons, la CFDT demande que ces métiers restent en A4 et que l'IFSE A4 se distingue des B1.

Concernant la reconnaissance de l'expérience professionnelle

Il y a actuellement un problème d'équité entre les agents issus du CD 68 et les agents issus du CD 67 qu'il faudra régler lors des négociations qui vont se poursuivre.

-

Sujet 2 : Mise en place du règlement général du temps de travail pour les agents de la CeA

VOTE Abstention

La CFDT demande de réduire le nombre de RTT à gestion collective, les 4.5 jours actuels c'est trop et compliqué pour certains agents.

Sujet 3 : Elargissement de l'adhésion au CNAS à l'ensemble des agents de la CeA

VOTE POUR

Sujet 5 : Consultation – Rapports Sociaux Uniques 2020

VOTE ABSTENTION

La CFDT prend note que ce document est un document transitoire et remercie les agents de la DRH d'avoir pu nous fournir ce travail important avec les contraintes liées au contexte national mais également au contexte spécifique à la CeA.

La note présentée accompagnant le Rapport social unique ne propose pas une analyse mais un comparatif de chiffres entre 2019 et 2020, sans analyse. Il aurait été intéressant de voir les évolutions des dernières années sur certains indicateurs.

Que dire au constat que la collectivité au 31/12/2020 ne dispose pas de plan de prévention RPS ? ni de démarche de prévention des TMS ?

Afin de répondre aux objectifs de ce rapport :

A savoir la constitution d'une base qualitative pour l'élaboration des lignes directrices de gestion (LDG) ; d'un support permettant la construction d'une stratégie RH ; d'un outil de dialogue social ;

La CFDT demande, comme elle l'avait fait lors d'un CHSCT en décembre 2019, que les différents documents qui sont soumis à la consultation des représentants du personnel (Bilan Social, RASSCT, REC, Programme de prévention) soient regroupés selon un planning annuel, afin de ne pas être noyés dans une accumulation d'information. L'objectif est également de permettre un travail efficient des représentants du personnel et de l'administration.
Une présentation de chiffres sans analyse et déconnectée des autres documents tel que par exemple le programme de prévention ne présente que peu d'intérêt.

Sujet 6 : conditions d'accueil et de formation des apprentis au sein de la collectivité

VOTE ABSTENTION

La CFDT prend note que ce document est un document transitoire et remercie les agents de la DRH

Sujet 7 : Macro organisation de l'administration de la CeA

VOTE ABSTENTION

La présentation de cette macro organisation est un bon début ! ce n'est pas faute d'avoir demandé à maintes reprises la présentation des organigrammes en CT depuis 1 an…. La CFDT ne refera pas l'historique mais souligne qu'aujourd'hui cela semble une nécessité même à celles et ceux qui, il y a encore quelques mois ne trouvaient pas cela prioritaire !

Il y a en effet la nécessité d'une organisation claire, les agents en ont besoin !

Rappel des résultats de l'enquête menée par la CFDT auprès des agents de la CeA de mars à avril 2021 :

- La moitié des agents affirmaient que leurs missions avaient évolué
- La moitié ignorait si leurs tâches allaient évoluer traduisant une instabilité organisationnelle
- Plus de la moitié constataient que leurs missions avaient évolué sans concertation préalable
- 61% se déclaraient inquiets de l'organisation des directions et services
- La moitié a vu le mode de décision hiérarchique se dégrader et leur tâches moins claires et moins bien définies

7 mois après ces résultats, l'instabilité organisationnelle est toujours présente. Ce sentiment traduit un réel malaise qui nous est très souvent rapporté par les agents et qu'il convient d'analyser.

Sur le document présenté, la CFDT fait plusieurs observations :

- Le secrétariat général est rattaché au DGS. Les agents sont-ils rattachés au DGS **ET** au secrétariat général ? Ont-ils une double hiérarchie ? la CFDT demande des précisions.
- La Direction de la communication n'est rattachée qu'au cabinet. Est-ce à dire que tous les agents de ce service sont des collaborateurs de cabinet ?

Sauf erreur de notre part 25 agents sont rattachés au cabinet

Or le nombre de collaborateurs de cabinet ne peut dépasser 11 personnes pour la CeA *:*

(Effectif maximum des collaborateurs du cabinet d'un président de conseil départemental (art. 11 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987)

De 850 001 hab à 1 000 000 hab = 9 collaborateurs + 1 par tranche de 500 000 hab

CeA : Nb Hab : 1 898 533)

Comment se fait-il que la collectivité n'ait plus de service communication pour communiquer sur ses actions liées à ses compétences ?

La CFDT rappelle que le cabinet est un sujet sensible évoqué dans la presse récemment…

La CFDT demande que les agents du service communication soient à nouveau intégrés dans l'organigramme de la collectivité.

- Dernière observation : Quid de la fusion des MDPH du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour ne former qu'une seule MDPH CeA qui doit être effective au 1er janvier 2022 ? cela n'apparait pas dans ce macro organigramme et rien n'a encore été présenté dans les instances ? **La CFDT demande que ce dossier soit présenté en CT et CHSCT d'ici la fin d'année 2021**

Sujet 8 : Modalités de mise en œuvre du service civique au sein de la collectivité

(pas de consultation / vote)

CONTACT

✆ 06 62 17 33 44 (MULHOUSE)

✆ 06 67 32 76 67 (COLMAR)

✆ 03 88 76 63 06 /
✆03 88 76 67 82 /
✆07 60 76 69 61
(STRASBOURG)

@ syndicat.cfdt@alsace.eu

PERMANENCES

n'importe quand, sur rendez- vous :

À Strasbourg :
CFDT Hotel du Département
Place du Quartier Blanc
67694 STRASBOURG Cedex 9
Tous les jours

À Mulhouse :
CFDT Mulhouse
1 rue de Provence
68100 Mulhouse

À Colmar :
CFDT - Local de Section
Cité Administrative (bâtiment G)
68000 Colmar

ou sur votre lieu de travail !